

République française
GERS
Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 09 février 2023

Date de la convocation : 01/02/2023

Le jeudi 09 février 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

| | |
|-------------------------------|--|
| En exercice : 21 | Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur JEAN RAYMOND SILLIERES (Biran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Monsieur JEAN PIERRE NABONNE (Riguepeu), Madame Nathalie BOULOIS (Antras) |
| Présents : 18 | |
| Représentés : 0 | |
| Absents et excusés : 5 | |

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur DAMIEN ROQUES (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Madame HELENE LEON (Riguepeu)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2023_001

Objet : Délibération tableau des emplois

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il est souhaitable de changer le tableau des emplois pour créer un emploi :

- Un emploi d'adjoint technique de catégorie C pour 35h semaine en CDD d'un an
Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

Travail administratif :

savoir gérer et suivre le SIG sur le logiciel VISITANYWHERE en collaboration avec l'ingénierie et le responsable technique

Savoir gérer les DICT depuis le logiciel SIG

Savoir gérer le suivi des CVM en lien avec le responsable technique

Savoir gérer le suivi du stock en lien avec le responsable technique

Avoir la charge de la facturation en lien avec le responsable administratif

- Gestion des réseaux sociaux et des alertes à la population

Travail technique (occasionnellement)

Assurer les travaux sur le réseau en collaboration avec le responsable technique (changement de compteur, réparation de fuites etc...)

Assurer l'arpentage des réseaux en lien avec le logiciel SIG

Suivre les réunions de chantier en binôme avec le responsable technique

Astreintes du vendredi soir sur une période de 8 jours en roulement sur 5 semaines

Principales capacités demandées :

AUCH

Date de reception de l'AR: 14/02/2023

032-200093920-DE_2023_001-DE

Maîtrise de la suite Microsoft (word et Excel)
 Maîtrise de l'outil informatique et des outils GPS
 Connaissance des réseaux et de la gestion du SIG
 Capacité de travail en équipe et autonomie

L'intérêt pour la gestion de l'eau potable et de la loi sur l'eau sera apprécié.

Il précise que ces emplois pourraient être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des agents administratifs
 Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 09/02/2023 pour intégrer la création demandée.

| CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi | Catégorie | Effectif | Durée Hebdo. |
|--|------------------|-----------------|-------------------------|
| Filière administrative : | | | |
| Adjoint administratif | C | 1 | 35 heures |
| Adjoint administratif | C | 1 | 15 heures |
| Filière techniques : | | | |
| Technicien | B | 1 | 35 heures |
| Agent de Maîtrise | C | 1 | 35 heures |
| Agent de Maîtrise | C | 1 | 35 heures |
| Agent de Maîtrise | C | 1 | 35 heures |
| Agent de Maîtrise | C | 1 | 35 heures |
| Agent technique | C | 1 | 35 heures |
| Agent technique | C | 1 | 35 heures |
| Agent technique | C | 1 | 35 heures |

Le conseil syndical,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil syndical le 08/12/2022

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Benoît DESENLIS



SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées
 32190 VIC-FEZENSAC
 Tél. 05.62.64.42.77
 contact@siaepvic.fr
 Siret : 200 093 920 00011

AUCH

Date de reception de l'AR: 14/02/2023

032-200093920-DE_2023_001-DE